

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 1^{er} juillet 2022 modifiant l'arrêté du 6 juin 2018 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées

NOR : ARMH2220344A

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 modifié portant création d'une indemnité temporaire de mobilité ;

Vu le décret n° 2008-647 du 30 juin 2008 instituant une allocation d'aide à la mobilité du conjoint et une indemnité temporaire de mobilité en faveur de certains agents du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2008 fixant le montant maximal de l'indemnité temporaire de mobilité instituée par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 modifié fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 6 juin 2018 susvisé est modifiée comme suit :

I. – La ligne :

«

SCA	Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement BREST (29)	Chef division pilotage performance synthèse	Niveau I	9 000 €	3 ans	1
-----	--	---	----------	---------	-------	---

»

est remplacée par la ligne :

«

SCA	Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement BREST (29)	Chef du département production	Niveau I	9 000 €	3 ans	1
-----	--	--------------------------------	----------	---------	-------	---

».

II. – La ligne :

«

DGA	Service industriel de maintenance des matériels aéronautiques de défense TOULOUSE-CENTRE (31)	Chef de section du bureau liquidation	Niveau II	6 000 €	3 ans	1
-----	---	---------------------------------------	-----------	---------	-------	---

»

est remplacée par la ligne :

«

EMA	Direction de la maintenance aéronautique TOULOUSE-CENTRE (31)	Chef de section du bureau liquidation	Niveau II	6 000 €	3 ans	1
-----	---	---------------------------------------	-----------	---------	-------	---

».

Art. 2. – Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} juillet 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service des ressources humaines civiles,
 L. GRAVELAINE